

VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

Séance du 27 septembre 2006

*PRESIDENT* : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

M. Hervé HOCQUARD,  
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

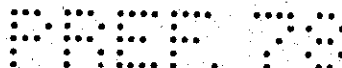
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27



N° de l'ordre du jour :

**2006.09.08 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Grand Parc pour l'année 2005**

□ M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au renforcement de la protection de l'environnement fait obligation au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de collecte des déchets de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal de chaque commune de l'établissement public de coopération intercommunale concerné.

Il doit également être tenu à la disposition du public au siège du Grand Parc, 7 rue des Chantiers à Versailles et un exemplaire doit être adressé au Préfet pour information.

Les informations présentées dans ce rapport sont d'ordre technique et financier.

Les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les fréquences de collecte, les types de collectes sélectives proposées et les exutoires des différents déchets.

Les indications financières se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et aux modes de financement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

- *adopte le rapport de l'année 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Grand Parc joint en annexe*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,

  
**Pascal Guéant**  
Directeur général des services

PRÉF. 78  
10.10.05



**RAPPORT ANNUEL**  
**sur le prix et la qualité du service public d'élimination**  
**des déchets**  
**de la communauté de communes du Grand Parc**  
**ANNEE 2005**

Publié en application du décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000

PREP 75  
10 10 05

## LEXIQUE

AV : apport volontaire

C0.5 : fréquence de collecte une fois toutes les deux semaines

C1 : fréquence de collecte une fois toutes les semaines

C2 : fréquence de collecte deux fois par semaine

C3 : fréquence de collecte trois fois par semaine

C4 : fréquence de collecte quatre fois par semaine

DMS : déchets ménagers spéciaux, déchets toxiques

DR : déchets recyclables (emballages et papier en mélange)

DV : déchets verts

EMR : emballages ménagers recyclables

OE : objets encombrants

OM : ordures ménagères

SIDOMPE : syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie

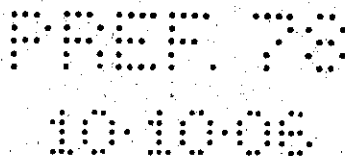
SYCTOM : syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

REOM : redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

Remarque : Les abréviations du rapport suivies d'un astérisque sont expliquées dans le lexique.



# 1. L'organisation de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » sur le territoire du Grand Parc

---

## 1.1. L'organisation administrative

En 2005, dans le cadre de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés », la communauté de communes du Grand Parc a directement exercé la collecte des déchets sur l'ensemble des communes de son territoire (Bièvres en Essonne et Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay dans les Yvelines) soit 150 000 habitants.

Elle a en revanche délégué la compétence « traitement » à 2 syndicats de traitement : le SYCTOM et le SIDOMPE.

La répartition territoriale de la compétence « traitement » est présentée sur la carte n°1 :

- le SYCTOM prend en charge, pour les déchets collectés sur la ville de Versailles :
  - o le tri des emballages et papiers
  - o l'incinération des ordures ménagères
  - o et le traitement des objets encombrants.

L'usine d'incinération du SYCTOM qui traite les ordures ménagères de Versailles (UIOM\*) est située à Issy-les-Moulineaux. Elle ne dispose pas d'une capacité d'incinération suffisante pour accueillir l'ensemble des déchets du Grand Parc.

Le centre de tri du SYCTOM qui traite les déchets recyclables de Versailles est situé à Buc (centre de tri de la société NICOLLIN). Le SYCTOM a un contrat avec ce prestataire jusqu'en décembre 2007.

L'unité de traitement du SYCTOM qui traite les déchets encombrants de Versailles est située à Buc (unité de traitement de la société NICOLLIN). Le SYCTOM a un contrat avec ce prestataire jusqu'en février 2008.

- le SIDOMPE prend actuellement en charge l'incinération des déchets collectés sur les 9 autres communes du Grand Parc.

A partir de 2007, le SIDOMPE doit, en complément, prendre en charge le tri des emballages et papiers collectés sur ces mêmes communes. En revanche, le SIDOMPE ne prévoit pas de prendre en charge le traitement des encombrants.

L'usine d'incinération du SIDOMPE est située à Thiverval-Grignon. Actuellement, cette unité de traitement ne dispose pas d'une capacité d'incinération suffisante pour accueillir l'ensemble des déchets du Grand Parc



En 2005, le traitement des déchets végétaux de l'ensemble des communes du Grand Parc ainsi que le tri des déchets recyclables collectés sur les communes du Grand Parc hors Versailles et le

- mettre en œuvre des actions de communication sur la gestion des déchets

L'agent responsable de la redevance spéciale assure le suivi administratif et financier des déchets assimilés aux déchets ménagers, produits par les commerçants, les artisans et les administrations.

En 2005, cet agent a suivi les conventions encadrant le paiement de la redevance spéciale, géré les réclamations, suivi les paiements et contrôlé sur le terrain la production de déchets des différents redevables de Versailles et Jouy, seules communes du Grand Parc « historiquement » assujetties à la redevance spéciale.

Et, après avoir analysé les caractéristiques des producteurs de déchets assimilés de l'ensemble des communes du Grand Parc, cet agent a également défini, en 2005, plusieurs scénarii pour l'extension du mode d'application de cette redevance aux dix communes du Grand Parc. Les élus du Grand Parc choisiront en 2006 un mode d'application identique à toutes les communes parmi ces différents scénarii.

L'organigramme 2005 du service environnement est joint en annexe 3.

Ces agents sont les référents des producteurs de déchets, prestataires et services des communes concernées. Un numéro vert, géré par les quatre animateurs de collecte du service a ainsi été mis en service mi-janvier 2004 pour un contact direct avec les usagers.

Ce numéro vert permet de suivre, par commune, les principales questions et préoccupations des habitants du Grand Parc en matière d'environnement.

PREP 70  
10.10.05

## 2.2. Les modes, flux et contenants de collecte.

En 2005, plusieurs des axes d'optimisation listés précédemment ont été mises en œuvre :

- démarrage de la collecte sélective des emballages sur Viroflay le 9 mars 2005 (en mélange avec le papier)
- démarrage de la collecte en mélange des emballages et du papier :
  - le 17 mars 2005 sur Les Loges en Josas
  - le 13 avril 2005 sur Buc
  - le 25 mai 2005 sur Toussus-le-Noble
  - le 29 juin 2005 sur Saint-Cyr-l'Ecole
  - le 1<sup>er</sup> décembre 2005 sur Jouy-en-Josas
- extension de la collecte des déchets verts :
  - en mai 2005 à Toussus-le-Noble
  - en juin 2005 à Saint-Cyr-l'Ecole
- extension de la collecte des déchets toxiques :
  - en décembre 2005 à Rocquencourt, Fontenay-le-Fleury, Viroflay, Toussus-le-Noble
- harmonisation de la fréquence de collecte des encombrants à une fois par mois :
  - en décembre 2005 à Jouy-en-Josas et St Cyr
- optimisation du fonctionnement de la déchetterie de Bièvres afin que les habitants de Jouy-en-Josas puissent également y apporter leurs déchets, notamment les encombrants étant donnée la réduction de fréquence sur cette commune pour ce type de déchets (de une fois par semaine à une fois par mois).

Les tableaux 1 et 2 (pages suivantes) présentent l'organisation de la collecte et des modes de stockage à la fin de l'année 2005.

APPF 78  
10 10 05

**Tableau n°2 : les modes de stockage des déchets par commune  
et flux de déchets fin 2005**

Flux de déchets	Contenants	Communes concernées
OM	bacs en location-maintenance	10 communes : Bièvres, Buc, Fontenay, Jouy, Les Loges, Rocquencourt, St Cyr, Toussus, Versailles, Viroflay
	sacs	1 commune : points dérogatoires sur Versailles
Verre	bacs en location-maintenance	6 communes : Buc, Fontenay, Jouy (pour les résidences), Rocquencourt, St Cyr, Viroflay (pour les résidences)
	sacs	1 commune : Viroflay
Papier	bacs en location-maintenance	2 communes : Fontenay, Rocquencourt
EMR*	bacs en location-maintenance	2 communes : Fontenay, Rocquencourt
DR*	bacs en location-maintenance	6 communes : Buc, Jouy, Les Loges, St Cyr, Toussus, Viroflay
	bacs en achat	Versailles
	sacs	1 commune : Buc (en complément des bacs)
DV*	bacs en location-maintenance	6 communes : Buc, Jouy, Les Loges, St Cyr, Toussus, Viroflay
	bacs en achat	1 commune : Versailles
	sacs papier	3 communes : Bièvres, Buc, Viroflay (en complément des bacs)

**2.3 Les tonnages collectés en 2005 et leur évolution par rapport à 2004**

Le tableau n°3 présente les tonnages des différents types de déchets collectés en 2005 sur l'ensemble des communes du Grand Parc.

**Tableau n°3 : Les tonnages totaux collectés sur le Grand Parc  
en 2005 par flux de déchets**

	Tonnage 2005	Pour mémoire Tonnages 2004	Evolution 2004/2005 (en tonnes)	Evolution 2004/2005 (en %)
Ordures Ménagères	45 812	42 581	2 961	+ 7.59 %
Objets Encombrants	5 260	4 818	442	+ 9.17 %
Emballages et papier (AV + PAP)	6 047	6 777	- 730	- 10.77 %
Verre (AV + PAP)	3 767	3 780	- 13	- 0.36 %
Déchets verts (AV+ PAP)	3 256	3 020	236	+ 7.78 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 888</b>	<b>60 976</b>	<b>- 88</b>	<b>- 0.1 %</b>



**Tableau n°5 : La quantité et la qualité  
des déchets valorisés en 2004**

	2005	Pour mémoire 2004
Proportion (en masse) de déchets valorisables Somme des tonnages « Emballages, Papiers, Verre, Végétaux » / Somme des déchets (hors encombrants)	22.20 %	23.69 %
Proportion (en masse) d'erreurs de tri (déchets non valorisables que les habitants ont jeté avec les emballages)	De 21.72 à 49.66 % selon les communes	De 19 % à 61 %

Les conséquences de la grève NICOLLIN se traduisent également dans le tableau ci-dessus. En effet, malgré la mise en place de nouveaux services en matière de collecte de déchets recyclables (collecte sélective des emballages sur Viroflay, collecte en bi-flux des emballages et du papier sur 6 communes du Grand Parc) qui induit pour l'ensemble des communes du Grand Parc sauf Versailles des améliorations du pourcentage de déchets valorisables (cf annexe 4), le pourcentage total de déchets valorisables du Grand Parc diminue sensiblement en 2005.

Les caractérisations réalisées en 2005 sur des échantillons d'emballages montrent d'autre part que l'ensemble des déchets recyclables collectés ne peut pas être valorisés. En effet, la proportion d'erreurs de tri, dont le nombre est très variable suivant les communes, est relativement élevée. Ces résultats se sont toutefois améliorés par rapport à 2004, grâce notamment à la réédition de guides du tri et aide-mémoire sur les communes où les prestations ont changé et aux actions de communication de terrain (suivi de collecte, participation au forum des associations, animations scolaires...).

**2.4 Les actions de communication du service environnement en 2005**

Afin de sensibiliser l'ensemble des habitants aux consignes de tri et accompagner la mise en œuvre des nouvelles prestations de collecte, des actions de communication à destination de différents publics ont été réalisées courant 2005 :

- formation dans les écoles
- participation aux forums des associations et aux journées de nettoyage de printemps de plusieurs communes du Grand Parc
- distribution de nouveaux guides du tri et aide-mémoire aux communes concernées par les évolutions du service
- animation de 5 réunions publiques sur le thème de la gestion des déchets et des services proposés par le Grand Parc
- publication de la gazette environnement n°4

Ces actions de communication variées ont permis d'expliquer à différents publics et sous différentes manières les consignes de tri aux habitants.

**2.5 Les indicateurs de la qualité de service**

Afin d'optimiser la qualité du service offert aux habitants, des instruments de mesure ont été mis en place courant 2004 :

### 3. Indicateurs financiers : le budget environnement du Grand Parc

#### 3.1. Les dépenses de fonctionnement

	Montant annuel réalisé en 2005	Montant annuel 2005 rapporté à la tonne	Montant annuel 2005 rapporté à l'habitant	Proportions des dépenses totales
Charges de personnel	505 427	8,30	3,37	4 %
Frais généraux	75 226	1,24	0,50	1 %
Communication	73 377	1,21	0,49	1 %
Pré-collecte	1 192 920	19,59	7,95	9 %
Collecte	5 917 015	97,18	39,45	47 %
Valorisation	612 164	10,05	4,08	5 %
Elimination	4 102 743	67,38	27,36	31 %
Déchetterie	302 038	4,96	2,01	2 %
<b>Dépenses totales 2005</b>	<b>12 982 157</b>	<b>213,21</b>	<b>86,56</b>	

#### 3.2 Les dépenses d'investissement

Elles concernent l'achat de conteneurs d'apport volontaire et de conteneurs pour la collecte des déchets recyclables et végétaux sur Versailles et l'aménagement des points d'apport volontaire. En 2005, ont été réalisées 62 129 € d'immobilisation de ce type.

#### 3.3 Montant des recettes de fonctionnement

	Montant annuel réalisés en 2005	Montant annuel 2005 rapporté à la tonne	Montant annuel 2005 rapporté à l'habitant
TEOM* (impôt)	11 725 740	192,58	78,19
RS	764 021		12,55
Soutien au tri et vente de matériaux recyclables	708 405		11,63
<b>Total Recettes</b>	<b>13 198 216</b>	<b>216,76</b>	<b>88,00</b>

Les dotations et subventions ont été versées, dans le cadre de la collecte sélective, par Eco-Emballages, par l'intermédiaire du SYCTOM et du SIDOMPE et par les repreneurs de matériaux tels que le verre et le papier.

En 2005, les taux de TEOM sont restés constants par rapport à 2004.

- un pôle sera responsable des collectes en porte-à-porte
- un pôle sera responsable des collectes en apport volontaire et des investissements
- un pôle sera responsable de l'ensemble des prestations de traitement

Un technicien sera également recruté courant 2006, pour que le service puisse développer de nouvelles missions, telles que la lutte contre les nuisances sonores et poursuivre l'optimisation des prestations de collecte et traitement. Il sera responsable de l'encadrement direct de l'équipe.

La planification de l'ensemble des projets et missions du service sera également détaillée en 2006 afin de donner une meilleure lisibilité à l'ensemble des agents du service sur les actions en cours et à venir.

Grand Parc  
10 1006